

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 juin 2023

TRANSPOSITION DE L' ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL RELATIF AU
PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE - (N° 1272)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS301

présenté par
M. Margueritte, rapporteur

ARTICLE 9

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« aux bénéficiaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression d'une mention inutile.